

INFORMATIONS SPECIFIQUES INSCRIPTION SAISON 2023 2024

Site : <http://istressports-athle.com>

1-INSCRIPTIONS

Les inscriptions peuvent se faire en envoyant le dossier d'inscription complet à Mr MANENQ Jean-Marc 7 allée de la Litorne 13800 Istres ou directement au local du club d'athlétisme sur le stade du CEC lors des permanences tenues les:

- mercredi 30 août de 18 à 19h30,
- vendredi 01 septembre de 18 à 19h30,
- samedi 02 septembre de 10 à 12h,
- mercredi 06 septembre de 18 à 19h30,
- samedi 08 septembre de 10 à 12,
- samedi 16 septembre lors la « Faïtes du Sport » sur l'Esplanade de l'Hôtel de ville.

Aucun dossier d'inscription ne sera pris en compte lors des créneaux d'entraînement en dehors des créneaux ci-dessus, hormis pour les catégories Baby, éveil et poussin.

Il est possible d'essayer gratuitement la pratique de l'athlétisme durant deux séances. A cette occasion, une décharge de responsabilité devra être signée (par le responsable légal pour un mineur).

2-ENTRAINEMENTS

Les entraînements reprendront le mardi 05 septembre 2023 et finiront fin juin 2024.

Il n'y a pas entraînement pendant les vacances scolaires. Des stages pourront cependant être organisés durant ces périodes mais vous serez avertis de cette éventualité.

3-DOSSIER D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription ne seront pas pris en compte s'ils ne sont pas **complets**. Ils sont constitués des pièces suivantes :

- le bulletin d'inscription correctement renseigné et signé,
- une photo d'identité pour une première adhésion (mentionner nom et prénom au dos)
- le certificat médical ou le questionnaire de sante (à compléter en ligne sur le site de la FFA ou sur papier) en fonction de votre situation décrite sur le bulletin d'adhésion.
- la cotisation annuelle (licence et adhésion au club). Si la facilité "collégien de Provence" est souhaité, un chèque de caution du montant à débiter sera exigé.
- la charte athlète lue et signée par l'athlète (et son représentant légal pour un athlète mineur).

4-COTISATIONS

Le règlement de la cotisation est à effectuer de préférence par chèque à l'ordre de Istres Sports Athlétisme. Noter au dos du chèque le nom de l'athlète. Possibilité de faire 3 chèques. Après enregistrement de la licence, la cotisation ne pourra en aucun cas être remboursée en cours d'année.

Pour toute nouvelle adhésion, l'achat du maillot du club est obligatoire (10 euros pour les catégories BB EA PO et 30 euros pour toutes les autres catégories (hors running loisir et athlé santé).

Les athlètes de la catégorie Poussin 2ème année de la saison 2022 2023 bénéficieront de l'achat du maillot du club au prix de 10 € au lieu de 30 € pour leur passage en catégorie Benjamin 1ère année de la saison 2023 2024.

5-MONTANT DES COTISATIONS

La cotisation varie en fonction de la catégorie:

CATEGORIES	AGES	PART FFA	PART CLUB	TOTAL
BABY	2018**	63,50 €	51,50 €	115,00 €
EVEIL	2015-2017	63,50 €	51,50 €	115,00 €
POUSSIN	2013-2014	63,50 €	71,50 €	135,00 €
BENJAMIN	2011-2012	75,00 €	95,00 €	170,00 €
MINIME	2009-2010	87,00 €	83,00 €	170,00 €
CADET	2007-2008	90,00 €	80,00 €	170,00 €
JUNIOR	2005-2006	90,00 €	80,00 €	170,00 €
ESPOIR	2002-2004	90,00 €	80,00 €	170,00 €
SENIOR	1990-2001	90,00 €	80,00 €	170,00 €
MASTER	1989 et avant	90,00 €	80,00 €	170,00 €
RUNING LOISIR	2008 et avant	48,00 €	62,00 €	110,00 €
SPORT SANTE	2008 et avant	48,00 €	32,00 €	80,00 €

** Sur décision des éducateurs

NB : Le changement de catégorie intervient le 1^{er} septembre 2023 pour la période administrative du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

6-HORAIRES DES ENTRAINEMENTS

EVEIL	: le mercredi de 15h à 16h00
POUSSIN	: le mercredi de 16h15 à 17h30 et le vendredi de 18h à 19h15
BENJAMIN	: les mardi et jeudi de 18h00 à 19h30 (créneaux généralistes)
MINIME et +	: Les créneaux spécifiques seront communiqués par les entraîneurs aux athlètes concernés.
MINIME à MASTER	: le jeudi de 18h00 à 19h30 (Possibilité d'un créneau de musculation au Budokan sur décision des entraîneurs)
ATHLE SANTE	: le mercredi de 16h15 à 17h30
LOISIR RUNNING	: les mardi et jeudi de 18h00 à 19h30 et le samedi de 10h à 11h30